



## NOTE D'INFORMATION N°23-09 du 8/06/2023

### Entretien des berges du ru

La partie aérienne du ru de l'Étang-La-Ville qui traverse le Domaine de Grandchamp est un espace remarquable par sa biodiversité (faune et flore). C'est un éléments cités dans l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), annexé au PLU (Plan local d'urbanisme) de la ville du Pecq.

Une étude est actuellement menée par le SMSO (Syndicat mixte d'aménagement, de gestion et d'entretien des berges de la Seine et de l'Oise), en vue de bien évaluer la faune aquatique et définir les mesures éventuelles à prendre en vue de régulariser son cours.

A cette occasion le SMSO nous a rappelé la fragilité de l'écosystème et l'interdiction absolue de tout rejet d'eaux usées, de déchets de chantier (rinçage des outils, peinture, produits chimiques, résidus...), voire de produits pétroliers. Tout ce qui est déversé dans les caniveaux, graviers, laitance, autres déchets finit dans le réseau d'assainissement ou dans le ru.

Comme vous vous en rappelez, il n'y a pas si longtemps, en 2019, il a fallu procéder à une opération de curage du ru. Pour éviter d'avoir à recommencer trop souvent pareille opération, qui est très coûteuse, il nous paraît important de rappeler que les propriétaires du Domaine de Grandchamp riverains du ru doivent nettoyer les berges de celui-ci sur leur propriété.

C'est ce que précise l'article 28 du règlement intérieur du Domaine :

*"Afin d'assurer la bonne tenue des berges, de préserver la faune et la flore dans le respect du bon fonctionnement des écosystèmes aquatiques chaque propriétaire riverain doit procéder, conformément à l'article 215-14 du code de l'Environnement :*

- à l'entretien de la rive qui borde sa propriété par élagage et recépage de la végétation arborée
- à l'enlèvement des embâcles et débris, flottants ou non."

Les rives qui ne sont pas entretenues produisent une quantité importante de déchets qui, pour une part, contribuent à l'envasement du ru. La photographie ci-dessous donne un exemple de rive entretenue et de rive non entretenue.

Nous serions reconnaissants aux propriétaires riverains du ru de faire procéder au nettoyage de leurs rives. C'est tout le Domaine qui en bénéficiera. Il faut également bien nettoyer et rétablir quand il est entravé le cours du deuxième bras du ru à hauteur de la copropriété de l'Orangerie du côté de la route de l'Étang-la-ville. Ne pas le faire conduirait à reporter tout le flot vers l'autre bras au moment des hautes eaux, à accélérer l'érosion et à causer des inondations. Enfin, et bien que la Loi impose le raccordement des déversoirs d'eaux usées ou mixtes dans le réseau d'assainissement, certaines propriétés du Domaine pourraient encore ne pas être raccordées. Il faut le faire, car régulièrement des déversements, notamment de détergents, viennent gravement polluer le ru et détruire la faune qui y vit..



Le Syndicat de l'ASA de Grandchamp

[désabonnement](#)